

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B355

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Traitement déchets ménagers - Autorisation de signer un avenant -Avenant n°1 au marché d'exploitation des déchèteries de Lambesc, la Roque d'Anthéron, Saint-Cannat et du centre de transfert (n°08M039) - Changement de raison sociale

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puycard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(s) :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard Bramoullé
Monsieur Michel Boulan

Objet : Traitement Déchets Ménagers - Autorisation de signer un avenant
- Avenant n° 1 au marché d'exploitation des déchèteries de
Lambesc, La Roque d'Anthéron, Saint Cannat et du centre de
transfert (n°08M039) - Changement de raison sociale

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La société Provence Recyclage, titulaire du marché n°08M039, a vendu son fonds de commerce à Provence Valorisations, cessionnaire par acte en date du 1^{er} mai 2011.

Le présent avenant a pour objet d'agrèer le transfert de ce marché à la société Provence Valorisations, qui poursuit son exécution en respectant toutes les obligations fixées dans ce marché.

Exposé des motifs

Le marché n° 08M039 a été notifié, suite à un appel d'offres ouvert européen, à la société Provence Recyclage le 10 octobre 2008 et a été reconduit 3 fois.
La date d'échéance de ce marché est le 9 octobre 2012.

La société Provence Valorisations ayant racheté le fonds de commerce de la société Provence Recyclage, il est donc nécessaire de transférer, à effet au 1^{er} mai 2011, le contrat au cessionnaire, les clauses du dit contrat demeurant inchangées.

Une attestation sur l'honneur de non interdiction d'accès à la commande publique et les certificats témoignant du respect des obligations fiscales et sociales ont été fournies par le cessionnaire.

Par ailleurs, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération n°2008_B279 du Bureau Communautaire du 19 septembre 2008 autorisant la signature du marché n°08M039 ;

VU la délibération n° 2009 A 143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ».

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°08 M 0039 relatif à l'exploitation des déchèteries de Lambesc, La Roque d'Anthéron, Saint Cannat et du centre de transfert de Saint Cannat,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement,



Exploitation des déchèteries de Lambesc, la Roque
d'Anthéron, St Cannat et du centre de transfert de St Cannat

AVENANT N°1 au marché N° 08M0039

Marché N°08M0039 :
« EXPLOITATION DES DECHETERIES DE LAMBESC, LA ROQUE D'ANTHERON, ST CANNAT ET DU CENTRE DE TRANSFERT DE ST CANNAT »

Avenant n°1 portant sur le transfert du titulaire

Entre :

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, représentée par son Président en exercice, et par délégation, Monsieur Michel BOULAN, Vice-Président délégué aux déchets ménagers, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du bureau du 7 octobre 2011.

Ci-après désigné la « CPA »

D'une part,

Et :

PROVENCE RECYCLAGE, société par actions simplifiée au capital de 500 000€, dont le siège social est situé RN 113 - Bel Air – 13 300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le n° 401 553 888,

Représentée par Gérard Calvière, Président,

Ci-après désignée « le cédant »

PROVENCE VALORISATIONS, société par actions simplifiée au capital de 37 000€, dont le siège social est Europarc de Pichaury – 1 330 avenue Guilibert de la Lauzière à Aix en Provence (13 856), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence sous le n° 509 430 971,

Représentée par Stéphane Leterrier, Président,

Ci-après désignée « le cessionnaire »,

D'autre part,

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Par contrat, notifié par courrier en date du 10 octobre 2008 sous le numéro 08M0039, qui a pris effet au 11 octobre 2008 et qui a été reconduit trois fois pour une durée d'un an, la CPA a confié à la Société Provence Recyclage, le cédant, le soin de l'Exploitation des déchèteries de LAMBESC, LA ROQUE D'ANTHERON et ST CANNAT et du centre de transfert de ST CANNAT.

Le fond de commerce correspondant ayant été vendu au cessionnaire par acte en date du 1^{er} mai 2011 et les éléments du dit fond étant indissociables de l'exécution du contrat en cause, l'objet du présent avenant est de matérialiser l'approbation de la CPA à la cession dudit contrat au profit du cessionnaire.

Au vu de quoi il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

A effet du 1^{er} mai 2011, et sous réserve de toute procédure légalement requise aux fins de rendre les présentes exécutoires, le cessionnaire est substitué au cédant dans ses droits et obligations à l'égard de la CPA nés du contrat susvisé.

Article 2

Les autres clauses du dit contrat demeurent inchangées sauf en ce qui concerne à la personne du titulaire.

Article 3

Le présent avenant sera annexé à l'original du contrat pour valoir transfert du cédant au cessionnaire, nouveau titulaire.

LE CEDANT

LE CESSIONNAIRE

La Communauté du Pays d'Aix

PROVENCE RECYCLAGE

PROVENCE VALORISATIONS

Monsieur BOULAN,
Vice-Président,

Gérard Calvière,
Président,

Stéphane Letierrier,
Président,

OBJET: Affaires juridiques et commande publique - Traitement déchets ménagers - Autorisation de signer un avenant -Avenant n°1 au marché d'exploitation des déchèteries de Lambesc, la Roque d'Anthéron, Saint-Cannat et du centre de transfert (n°08M039) - Changement de raison sociale

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

